



Les infos – Logement de l'ADIL du Finistère

INFO N° 2019/33

COLOCATION/ DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

JE SUIS EN COLOCATION. PUIS JE FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT ?

Oui, vous pouvez tout à fait effectuer une demande d'aide au logement dans le cadre d'une colocation.

Pour rappel, la colocation correspond au partage d'un appartement entre plusieurs personnes ne vivant pas en couple.

Il existe deux possibilités :

- Un contrat de location unique ou figure le nom de chacun des colocataires.
- Un bail pour chaque colocataire.

Dans les deux cas, chaque colocataire devra effectuer une demande d'aide en déclarant ses revenus personnels.

Le calcul de l'aide au logement tiendra compte de la part de loyer versée par chacun.

Pour en savoir plus : <http://www.caf.fr/>

Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux

23, rue Jean Jaurès
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38
Internet : www.adil29.org

14, bd Gambetta
29200 BREST

